

● (2.10 p.m.)

## QUESTIONS ORALES

### L'HABITATION

#### LES MISES EN CHANTIER ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

**L'hon. Georges Hees (Prince Edward-Has-tings):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme l'industrie de la construction domiciliaire représente un des principaux employeurs au Canada et comme les mises en chantier ont baissé de 43 p. 100 par rapport à l'an dernier, le gouvernement envisage-t-il de prendre prochainement des mesures afin de stimuler cette industrie pour que nous puissions non seulement avoir les maisons dont nous avons tant besoin mais aussi pour fournir l'emploi que leur construction assurera?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Ma foi, monsieur l'Orateur, pour ce qui est des mesures prises par le gouvernement, le ministre d'État chargé de l'habitation en a, de temps à autre, fait mention à la Chambre; quant aux mesures que le gouvernement prendra à l'avenir, il les annoncera le moment venu.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, naturellement cette réponse n'apprend absolument rien au pays.

**Le très hon. M. Trudeau:** Telle n'était pas mon intention.

**Une voix:** Telle n'était pas son intention.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Puisque, selon les apparences, le premier ministre ne se préoccupe nullement du chômage ni des chômeurs...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'honorable représentant ne peut poser une question dans ces termes. Qu'il s'en tienne à sa question.

**L'hon. M. McIlraith:** Recommencez. Voyons si vous pouvez agir en adulte.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, étant donné que le taux de chômage dépasse aujourd'hui de 21 p. 100 celui de l'an dernier, le premier ministre a-t-il songé à suivre le très bon exemple de son collègue du Québec, M. Bourassa, qui s'est engagé à démissionner si, une fois élu, il ne parvenait pas à réduire le chômage?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

[L'hon. M. McIlraith.]

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

### LA MISE EN VEILLEUSE DE LA MINE N° 20

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de l'Expansion économique régionale au sujet des activités de la Société de développement du Cap-Breton et au sujet en particulier de la mine n° 20 où depuis que le nombre des mineurs est tombé de 1,000 à 300 à peine, tout va au ralenti? La Société a-t-elle l'intention de fermer cette mine ou, étant donné qu'il s'agit d'une des meilleures mines en opération, a-t-elle l'intention de reprendre la production?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, nous savons que la Devco a été justement établie en vue de faire disparaître graduellement les mines de charbon non productives et de conserver celles qui l'étaient.

Maintenant, quant à la mine n° 20, je peux essayer de me renseigner et obtenir un rapport sur les événements récents auxquels l'honorable député fait allusion.

[Traduction]

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il s'agit d'une des mines les plus productives dont la Société de développement du Cap-Breton a la charge et étant donné qu'elle fournit la majorité des emplois à Glace Bay, le ministre pourrait-il se servir de son influence afin que l'on ne restreigne pas davantage l'exploitation mais qu'au contraire on la développe?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je suis disposé à présenter plus tard un rapport sur la situation à la mine n° 20.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

[Traduction]

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe. Comme le Conseil du Trésor a approuvé de nouvelles initiatives en vertu de la loi sur les régions spéciales et comme nous avons eu des indices depuis quelques jours au sujet de la situation chronique du chômage, le ministre peut-il